

RAPPORT N° 96/8-02
au Conseil Municipal

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL 1996

La Décision Modificative qui vous est proposée se traduit globalement par les mouvements budgétaires suivants :

- **15 903 755 F en Section d'Investissement,**
20 850 000 F en Section de Fonctionnement.

La diminution des prévisions d'investissement résulte des mouvements d'ordre budgétaire entre le Budget Principal et les Budgets Annexes concernant les emprunts. En dépenses et en recettes, 18 903 755 F se rapportant au réaménagement de la dette de l'Eau et de l'Assainissement seront transférés à ces budgets.

Les autres modifications ont pour objet d'ajuster les inscriptions budgétaires à l'avancement effectif des opérations ou à la consommation prévisionnelle des crédits jusqu'à la fin de l'année.

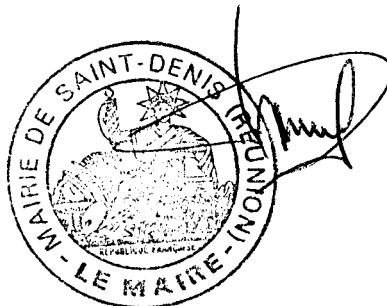
En Fonctionnement, la principale modification provient de l'inscription d'un mouvement d'ordre également de 18 930 000 F entre le budget communal et le CCAS. Cette prévision en dépense et en recette correspond à la valorisation comptable du personnel mis à la disposition de l'établissement public pour l'année 1996.

En fait, les dépenses réelles les plus importantes concernent l'augmentation des crédits d'Alimentation pour la Restauration Scolaire (progression du nombre de rationnaires en 1996 par rapport à 1995) et l'inscription complémentaire de 2 800 000 F en intérêts de la dette (intérêts intercalaires payés à la suite du réaménagement de la dette).

Par ailleurs, une diminution des dépenses de rémunération des CES est prévue à hauteur de 4 000 000 F entraînant une réduction de la participation de l'Etat de 3 000 000 F.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 96/8-02
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 13 décembre 1996**

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL 1996

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/8-02 du Maire ;

Sur le rapport de Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

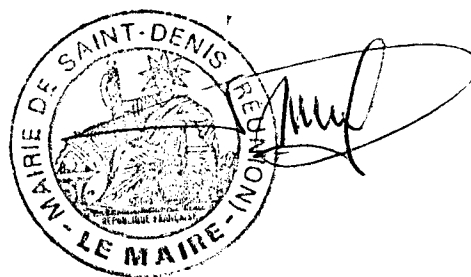
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(5 abstentions dont 1 vote par procuration)**

Autorise le Maire à procéder à la Décision Modificative n° 2 au Budget Principal 1996 de la Ville qui se traduit par les modifications suivantes :

- 15 903 755 F en Section d'Investissement,
20 850 000 F en Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1996

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



DECISION MODIFICATIVE DECEMBRE 1996

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP.	ART.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
900	214	Matériel et mobilier (service des moyens)	83 000,00	
900	232005	Travaux et grosses réparations sur bâtiments communaux	175 000,00	
901	1051262	Subvention Etat pour jardins familiaux - contrat de ville		100 000,00
901	233001	Aménagement du parking en silo	2 254 000,00	
901	235002	Aménagement de l'environnement	-83 000,00	
902	1053017	Subvention contrat développement pour réseaux		468 000,00
903	1051052	Subvention Etat pour équipements scolaires		1 900 000,00
903	1053015	Subvention contrat développement pour équipements scolaires culturels et sportifs		-3 824 625,00
903	1052107	Subvention région pour bassin natation		-595 000,00
903	1053028	Subvention conseil général pour maison de la communication		684 364,00
903	1053048	Subvention contrat développement pour équipements sportifs		614 940,00
904	1053033	Subvention contrat développement pour équipements socio-éducatifs		-402 180,00

DECISION MODIFICATIVE DECEMBRE 1996

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP.	ART.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
904	232008	Travaux et grosses réparations sur équipements socio-éducatifs	-175 000,00	
905	1051010	Subvention Etat pour circulation		20 861,00
906	1057005	Subvention FEDER pour ateliers-relais (Foucherolles 2)		-502 860,00
908	1051013	Subvention Etat pour études MOUS		906 500,00
914	130	Participations (programme université 2000)	3 000 000,00	
915	1052030	Subvention région pour équipements sportifs (salle Champ Fleuri)		237 000,00
915	233102	Boulevard Sud Secteur Est	-2 254 000,00	
925	166	Emprunts et dettes long et moyen terme-Divers	-18 903 755,00	
927	1421	Fonds de compensation de la TVA		3 393 000,00
927	160	Emprunts globalisés		-18 903 755,00
		TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	-15 903 755,00	-15 903 755,00

DECISION MODIFICATIVE N° 2/ 1996

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

Chap.	Art.	LIBELLES	Dépenses	Recettes
930	671	Intérêts de la dette (réaménagement de la dette)	2.800.000,00	
931	7379	Autres Participations C.C.A.S (remboursement personnel)		18.930.000,00
932	609	Fournitures Diverses	8.000,00	
934	6301	Locations de bus	-16.000,00	
934	657	Subvention Saint-Denis 2000	-140.000,00	
940	6601	Fêtes et cérémonies (Mairies Annexes)	8.000,00	
944	601	Alimentation Restauration Municipale	2.800.000,00	
945	657	Subvention Divers Clubs Sportifs	-200.000,00	
945	657	Subvention Clubs Sportifs (voir répartition en Annexe)	200.000,00	
955	6111	Rémunération personnel CES	-4.000.000,00	
955	657	Subvention CASPEC	170.000,00	
955	657	Subvention Collectif de la Bretagne	280.000,00	
955	657	Subvention Section Cantonale des Anciens Combattants	10.000,00	
955	657	Subvention C.C.A.S	18.930.000,00	
955	7371	Participation Etat rémunération CES		-3.000.000,00
965	7140	Locations de terrains		1.100.000,00
968	766	Produit du Versement Transport		2.000.000,00
977	777	Produit des Contributions Directes (rôles complémentaires)		1.820.000,00
		TOTAL Section de Fonctionnement :	20.850.000	20.850.000

ANNEXE A LA DM N° 2
Chapitre 945 - Art. 657

SUBVENTIONS CLUBS 1996

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Association Sportive la Bretagne	10 000 F
Jeunesse Sportive Bois de Nêfles Foot	10 000 F
Entente Poussins/Verdun	10 000 F
Jeunesse Sportive Saint-Bernard	10 000 F
Ass. Sportive de Sainte-Clotilde	10 000 F
Ass. Sportive de Montgaillard	10 000 F
Ass. Racing Club Sagittaire	10 000 F
Jeunesse Sportive Culturelle (J.S.C.) Chaudron	10 000 F
Prima Sport	5 000 F
A.S. Saint-François Football	5 000 F
Football Club (FC) Cratère	10 000 F
Sporting Club du Chaudron	5 000 F
Football Club (FC) Camélias	5 000 F
FC Pavée Nord	5 000 F
Ass. Olympique de Brulys	5 000 F
Case Vauban	5 000 F
Club Sportif Saint-Denis (C.S.S.D.) Football	17 800 F
C.S.S.D. (Football Féminin)	- 12 800 F
Association Sportive le Chaudron	5 000 F

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Ass. Sportive Sporting Club de Bellepierre	5 000 F
Basket Club Dionysien (B.C.D.)	30 000 F
Foyer des Jeunes de la Source	30 000 F
TOTAL	200 000 F